



Notice d'emploi N° 9036 / 2021

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique: Herbicide
Formulation: SG granulés solubles dans l'eau
Teneur en substances actives: 50 % tribénuron-méthyl
Nom UICPA: methyl ester of 2-[4-methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-yl(methyl)carbamoylsulfamoyl]benzoic acid

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage: Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires: Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Pointer SX

Numéro d'homologation fédéral: D-6058 Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: 005890-00 Titulaire de l'autorisation étranger: Cheminova Deutschland GmbH & Co. KG, Allemagne

Pointer SX

Numéro d'homologation fédéral: A-5828 Pays d'origine: Autriche
Numéro d'homologation étranger: 2914-2 Titulaire de l'autorisation étranger: STAR Agro Handels GmbH, Autriche

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Grande culture			
Céréales	dicotylédones annuelles	Dosage: 60 g/ha Application: post-levée.	1, 2
Céréales	dicotylédones annuelles	Dosage: 45 g/ha Application: post-levée.	2, 3
Tournesol	dicotylédones annuelles	Dosage: 60 g/ha Application: post-levée.	2, 4
Tournesol	dicotylédones annuelles	Dosage: 60 g/ha Application: post-levée.	2, 4, 5

Charges générales / agronomiques:

- 1 Traitement dans des cultures semées en automne.
- 3 Traitement dans des cultures semées au printemps.
- 4 Traitement seulement sur variétés de tournesol résistantes au tribénuron-méthyl.
- 5 Traitement fractionné: 2 x 30g/ha à un intervalle de 10 - 14 jours.

Protection des utilisateurs:

- 2 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:**Phrases PPS**

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.